

PRESENTATION

- ❑ Le mercure, sous l'effet d'un champ électrique émet un rayonnement UV invisible.
Les poudres fluorescentes transforment alors ce rayonnement en lumière.
- ❑ La qualité de cette lumière émise dépend beaucoup de la pureté et du dosage du mercure dans le tube.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- ❑ Mercure tri distillé
- ❑ Pureté de 99.9999%
- ❑ Livré dans pot en verre avec fermeture étanche + carton de protection.



Référence	Désignation	Poids
EMT00	Mercure tri distillé - Pot de 500 g	500 g

MISE EN ŒUVRE

Attention : Produit dangereux. Manipulation et utilisation dangereuse.
Respecter impérativement la **fiche de données de sécurité** ci-après.

Stockage :

Un mercure impure génère des taches dans le tube, lors de son fonctionnement.
Pour préserver la pureté du mercure :
- le conserver dans un récipient en verre
- le stocker à l'abri de la lumière et de la poussière
- maintenir son récipient bien fermé.

Quantité de mercure :

La quantité de mercure doit être définie avec soin :
- Trop de mercure => tube taché
- Pas assez de mercure => risque de zones sombres dans le tube par temps froid.

Longueur développée du tube (m)	Ø de la goutte de mercure (mm)
0 à 1	3.0*
1 à 2	3.5*
2 à 3	4.0*

* Multiplier ces valeurs par 1.5 lorsque l'enseigne est exposée au froid et au vent.

Position des électrodes par rapport au mercure :

Afin d'obtenir une vaporisation du mercure la plus rapide et totale il faut installer de préférence les électrodes en position basse de l'enseigne :
- le mercure se condensera donc par gravité vers l'électrode lors d'extinction du tube.
- à l'allumage, la chaleur de l'électrode vaporisera mieux le mercure condensé proche d'elle

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

 3^{ème} version en conformité avec le règlement (CE) numéro 1906/2008 révision 05/11/2012

Mercuré Métallique:
1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.
Nom du produit: Mercure métallique

Application: Instruments de mesure, de laboratoire, catalyse, lampes, et tubes fluorescents, amalgames dentaires ...

Fournisseur:


Z.I Tharabie

18, rue du Ruisseau

38291 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER Cedex France

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS
Toxique par inhalation,
selon directives 67/548 /CEE
T+ : Très toxique / **N** Dangereux pour l'environnement

R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R26 : Très toxique par inhalation

R: 48/23 : Toxique. Risque d'effet grave pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

R:50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Selon directive 1272/2008:
Elément SGH:

Toxicité pour la reproduction; catégorie 1B

Toxicité aigue inhalation catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée, catégorie 1

Toxicité aigue pour le milieu aquatique catégorie 1

Mention de DANGER
H330 : Mortel par Inhalation

H360D Peut nuire au foetus

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite à une d'exposition répétées, ou d'une exposition prolongée

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Entraîne des effets néfastes à long terme

P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P309- P310 : Encas d'exposition ou d'un malaise/ : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501: éliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

3 - COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

Nom Chimique:	RN CAS	Masse Molaire	N°EINECS
Hg 100%	7439-97-6	200.5	231-106-7

FICHE DE DONNEES DE SECURITE 3 ^{ème} version en conformité avec le règlement (CE) numéro 1906/2008 révision 05/11/2012 MERCURE METALLIQUE	
4 - PREMIERS SECOURS. 4.1 -Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées. si nécessaire, consulter un médecin. 4.2-Contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés, rincer immédiatement à grande eau et laver les zones exposées à l'eau savonneuse. 4.3-Inhalation : faire respirer de l'air frais et maintenir au calme sous surveillance. Faire appel à un médecin. 4.4-Ingestion : Ne pas tenter de faire vomir: rincer la bouche, consulter immédiatement un médecin	
5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE Moyens d'extinction : eau pulvérisée, mousse ou neige carbonique Dangers spécifiques : Vapeurs plus lourdes que l'air. Les vapeurs de mercure sont très toxiques et s'accroissent avec l'augmentation de la température, substance non combustible.	
6 -MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE. Precautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Précaution pour la protection de l'environnement : utiliser uniquement un aspirateur spécial pour le mercure avec filtre à charbon actif, ne pas jeter à l'égout ou à la poubelle, rassembler le mercure dispersé à l'aide d'un pinceau et d'une petite pelle, le placer dans un flacon étanche. Couvrir les résidus de poudre absorbante à base de zinc, ou tout autre produit (vermiculite, sable, sciure) permettant de stopper l'écoulement.	
7- MANIPULATION ET STOCKAGE. Manipulation : Conserver dans des endroits bien ventilés. Manipuler le produit équipé de masque avec filtre spécifique, gants latex, éviter de manger, fumer dans les zones de travail. Stockage : Conserver le flacon d'origine bien fermé. Utiliser les récipients fournis par le fabricant Eviter tout contact avec les halogènes, l'aluminium, l'acide nitrique Précaution pour la protection de l'environnement: Eviter la dispersion du produit dans l'environnement	
8- CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. Valeurs limite d'exposition professionnelle 8h: _VLEP 0.02 mg/m³ (INRS ED 984) * Contrôle de l'exposition : Mesure des vapeurs par absorption du rayonnement UV, Ventilation : ventilation du local par aspiration pour maintenir les vapeurs en dessous des limites d'exposition Protection individuelle: en site contaminé, masque avec cartouche homologuée contre les vapeurs de mercure Gants latex ou vinyl, lunettes, blouse ou combinaison, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon avant de manger ou d'aller aux toilettes.	
9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.	
Aspect : Liquide argenté Odeur : inodore. pH : Point de fusion : - 39°C	Point d'éclair : N.A Propriétés comburantes : N.A Pression de vapeur : 1.5 x 10 ⁻³ mbar à 20°C Densité de vapeur : 6.93 (air = 1)

Point d'ébullition : 357°C Température d'inflammation : N.A Solubilité: dans l'eau, insoluble.	Densité: 13.6 Autres informations : Non explosif, non combustible;
10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ Stabilité : - Conditions à éviter : fort réchauffement. Matières à éviter : acide nitrique, acide sulfurique, ammoniacale, chlore, acétylène, halogène, oxydes, aluminium Produits de décomposition dangereux : Formation de sels toxiques en présence d'acide.	
11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES LC 50 : 30mg/m ³ (RAT). Inhalation : A très haute dose peut causer des bronchiolites, des pneumonites, des oedèmes pulmonaires Contact avec les yeux : Peut causer des irritations et rougeurs Ingestion : Peut avoir des effets neurotoxiques/néphrotoxiques. Effets d'une exposition prolongée: En cas d'expositions répétées, l'intoxication chronique se manifeste par des douleurs gingivales; mais surtout par des troubles neurologiques et rénaux pour des expositions allant de 0,1 à 0,2 mg/m ³ . Le système nerveux central est la cible principale de l'action toxique des vapeurs de mercure ; le signe neurologique principal est le tremblement associé à une vaste variété d'effets neuropsychologiques (symptômes psychosomatiques, modifications comportementales et troubles de l'humeur, perte des capacités mentales et cognitives, effets moteurs...). L'intoxication aiguë étant exceptionnelle dans l'industrie, l'intoxication subaiguë peut survenir plus souvent (cas de nettoyage de cheminées et de fours d'usines de traitement du minerai de mercure où les mesures de protection ne sont pas observées) et se manifeste par une irritation des voies respiratoires, des troubles gastro-intestinaux et des douleurs gingivales.	
12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES: Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques et polluant pour les eaux potables et souterraines. Ecotoxicité : Mobilité : très faiblement mobile dans les sols Persistance et dégradabilité : possibilité d'oxydation et méthylation selon potentiel d'oxydoréduction. Potentiel de bioaccumulation: le mercure se concentre facilement dans les organismes BCF variable selon les espèces 140 à 12600 pour le mercure inorganique. Etude complète de l'INERIS concernant les informations toxicologiques: " LE MERCURE ET SES DERIVES" disponible sur notre site www.ophram.com	
13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION. Le mercure est une matière première qui ne peut être éliminée. Il peut être recyclé et affiné par des sociétés spécialisées.	
14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT Transport IMDG (maritime) ADR (route) IATA (aérien) N° ONU : 2809 classe : 8 groupe d'emballage : III IATA :Quantité maximale/colis 35Kg(aéronef passager et cargo) Transport par route ADR UN2809, CLASSE 8, Dangereux pour l'environnement GROUPE D'EMBALLAGE III Maximum : par récipient intérieur : 5Kg, sauf potiche métallique, capacité max 34,5Kg.	



Quantité limitée : Etiquette Ltd QTY / UN2809

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
 3^{ème} version en conformité avec le règlement (CE) numéro 1906/2008 révision 05/11/2012
MERCURE METALLIQUE

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage SGH selon CE 1272/2008



Mention d'avertissement: **DANGER**

Mention de danger:

H330 : Mortel par Inhalation

H360D Peut nuire au fœtus

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite à une d'exposition répétées, ou d'une exposition prolongée

H400 : toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Entraîne des effets néfastes à long terme

P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P309- P310 : Encas d'exposition ou d'un malaise/ appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501: éliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

16- AUTRES INFORMATIONS

Selon CE 67/548



T+ très toxic-



N-Dangerereux pour l'environnement

Repro cat. 2

R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R26 : Très toxique par inhalation

R : 48/23 : Toxique. Risque d'effet grave pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

S53/45 : Eviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. En cas d'**accident ou** de malaise, demander immédiatement l'avis d'un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales de la fiche de donnée de sécurité

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

3^{ème} version en conformité avec le règlement (CE) numéro 1906/2008 révision 05/11/2012
MERCURE METALLIQUE

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Toute utilisation de ce produit en dehors des indications figurant sur cette fiche ou l'utilisation de ce produit selon une méthode/procédure s'effectuera exclusivement sous la responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue aucune garantie explicite ou implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un emploi particulier

* la valeur limite d'exposition concerne à la fois le mercure métallique, et ses composés inorganiques bivalents, y compris l'oxyde de mercure et le chlorure mercurique.

BIBLIOGRAPHIE

-Toxicologie industrielle et intoxications professionnelles, 5^e édition, Masson, 2007.
-Le mercure et ses dérivés (INERIS)